



Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale
15 juin 2015
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Quatre-vingt-septième session

3-28 août 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports, observations et renseignements soumis
par les États parties en application de l'article 9 de la Convention**

Liste de thèmes concernant les dix-neuvième à vingt et unième rapports périodiques des Pays-Bas (CERD/C/NLD/19-21)

Note du Rapporteur pour les Pays-Bas

À sa soixante-seizième session (A/65/18, par. 85), le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a décidé que le Rapporteur pour le pays ferait parvenir à l'État partie concerné une courte liste de thèmes en vue de guider et de structurer le dialogue entre la délégation de l'État partie et le Comité pendant l'examen du rapport de l'État partie. On trouvera ci-après une liste de thèmes non exhaustive, d'autres questions pouvant être traitées au cours du dialogue. Cette liste n'appelle pas de réponses écrites.

1. La Convention dans le droit interne; cadre institutionnel et politique de sa mise en œuvre (art. 1, 2, 3, 4 et 6)

a) Cas dans lesquels la Convention est directement applicable dans l'ordre juridique interne;

b) Renseignements sur toute mesure prise pour garantir que la Convention est mise en œuvre de manière uniforme par les autorités locales et régionales;

c) Progrès accomplis en vue de normaliser et de renforcer la protection juridique contre la discrimination à Curaçao, notamment par l'adoption d'une loi complète comportant une définition claire de la discrimination raciale, conforme à l'article premier de la Convention (CERD/C/NLD/19-21, par. 141 et 159);

d) Renseignements concernant toute analyse d'impact des propositions législatives prévoyant un traitement différencié pour les citoyens néerlandais d'Aruba, de Saint Martin ou de Curaçao, sur la réunification familiale, eu égard à la liberté de circulation au sein du Royaume et au droit de ne pas être expulsés du Royaume; et renseignements actualisés sur l'ordonnance nationale « 80-20 », qui doit être mise en œuvre à Curaçao (CERD/C/NLD/19-21, par. 143).



2. Discrimination à l'égard de minorités nationales, ethniques ou autres (y compris, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile) (art. 2 à 7)

a) Persistance de l'application de pratiques discriminatoires par les membres des forces de l'ordre et de l'appareil judiciaire, y compris le profilage ethnique (CAT/C/NLD/CO/5-6, par. 19), la violence et l'intimidation, ainsi que la sous-déclaration de ce type de pratiques;

b) Persistance des stéréotypes et des attitudes racistes dans la société (CERD/C/NLD/19-21, annexe IV, p. 15), notamment le ressentiment raciste induit par les médias et les responsables politiques;

c) L'image négative des personnes d'ascendance africaine véhiculée par « Zwarte Piet » (Pierre le noir);

d) Renseignements actualisés sur la politique actuelle d'intégration civique et sur ses effets (CERD/C/NLD/19-21, annexe V, p 30); exemption de se soumettre à l'examen d'intégration civique à l'étranger accordée aux ressortissants de l'Union européenne et des États membres de l'espace économique européen, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Corée du Sud et du Japon;

e) Renseignements sur la situation des Roms, y compris ceux qui sont migrants, notamment en matière d'emploi, de logement, d'éducation et de soins de santé, et les mesures prises pour faire face aux stéréotypes négatifs; cas dans lesquels des enfants Roms ont été séparés de leur famille;

f) Renseignements sur les mesures visant à lutter contre le chômage, notamment parmi les jeunes et les femmes issus de groupes minoritaires, ainsi que sur les mesures visant à combattre la discrimination exercée par les responsables de recrutement et les agences d'emploi, et sur le lieu de travail (CERD/C/NLD/CO/17-18, par. 12; CERD/C/NLD/19-21, par. 95 et 96, annexe IV, p. 14 et 15, annexe V, p. 33, 34, 39, 40 et 42; CCPR/C/NLD/CO/4, par. 19);

g) Disparités ethniques en matière de réussite scolaire. Taux élevé d'abandon scolaire parmi les étudiants issus de groupes minoritaires, en particulier ceux d'origine marocaine et antillaise (CERD/C/NLD/19-21, annexe IV, p. 14, annexe V, p. 31 à 33, 38, 41 et 42);

h) Renseignements sur la situation des peuples autochtones à Aruba, à Saint Martin et à Curaçao et dans les Pays-Bas des Caraïbes;

i) Mise à jour sur les mesures pratiques prises et sur les difficultés éventuellement rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action national de 2010 pour la lutte contre la discrimination (CERD/C/NLD/CO/17-18 et CERD/C/NLD/19-21, par. 18);

j) Renseignements actualisés sur l'annonce faite par le Gouvernement, en janvier 2015, concernant l'allocation de fonds à la mise en place de refuges d'urgence destinés aux migrants sans abri; renseignements sur toute étude relative aux effets de l'incrimination dans le Code pénal de l'occupation illégale d'un logement (squat) et de l'interdiction de dormir dans la rue, dans un véhicule, un bateau, une caravane ou sous une tente, au titre de l'Ordonnance d'Amsterdam sur les migrants en situation irrégulière.

3. Droits économiques, sociaux et culturels des groupes ethniques minoritaires et autres groupes vulnérables et/ou marginalisés (art. 5)

a) Mesures visant à prévenir et à combattre la discrimination dans l'accès aux services sociaux, en particulier les soins de santé, le logement, l'éducation et les prestations sociales, et la discrimination à l'embauche à l'égard des migrants et des personnes appartenant à des minorités ethniques (E/C.12/NLD/CO/4-5, par. 12), en particulier les migrants sans papier aux Pays-Bas, à Saint Martin, à Aruba et à Curaçao (CERD/C/NLD/CO/17-18, par. 16 et CERD/C/NLD/19-21, par. 126, 127 et 130), y compris les cas de refus de soins de la part de certains médecins;

b) Cas de refoulement effectif ou de risque de refoulement de demandeurs d'asile craignant d'être persécutés en raison de leur orientation sexuelle;

c) Renseignements sur les mesures visant à prévenir et à abolir la ségrégation en matière de logement – phénomène dit de la « fuite des Blancs », y compris des renseignements sur les effets de la loi relative aux zones urbaines, qui a été mise en œuvre dans la municipalité de Rotterdam (CERD/C/NLD/19-21, par. 102 à 108, annexe V, p. 35, 40 et 42); renseignements au sujet des mesures prises pour supprimer les effets sur les minorités ethniques de l'accès insuffisant à un logement décent et abordable à Saint Martin (CERD/C/NLD/19-21, par. 164 et 192).

4. Accès à la justice (art. 6)

a) Informations faisant état de la détention administrative de demandeurs d'asile et de migrants en situation irrégulière (CERD/C/NLD/CO/17-18, par. 11; et CERD/C/NLD/19-21, par. 75), y compris des enfants; conditions de vie dans les centres de détention pour immigrants;

b) Renseignements sur des affaires examinées et jugées recevables par l'appareil judiciaire ayant trait à la discrimination raciale et à la diffusion d'idées de supériorité raciale, à l'incitation à la haine et à la violence, et à des infractions à caractère raciste; renseignements sur toute étude relative au respect de la Convention par l'appareil judiciaire.